

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

| Présents | |
|----------------------------|---|
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA- |
| <i>Champigneulles</i> | M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE |
| <i>Custines</i> | MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY |
| <i>Faulx</i> | MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU) |
| <i>Frouard</i> | M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | MME BEGORRE-MAIRE |
| <i>Liverdun</i> | M. BERNARDO - M. DOSE |
| <i>Malleloy</i> | MME DOUGOUD |
| <i>Millery</i> | M. BERGEROT |
| <i>Pompey</i> | M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY |
| <i>Saizerais</i> | M. HALLIER |
| Absents représentés | |
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | M. LAPORTE à M. MACHADO |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | M MEDART à MME BEGORRE MAIRE |
| <i>Liverdun</i> | M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE |
| <i>Marbache</i> | M. MAXANT à M. TROGRIC |
| <i>Pompey</i> | M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA |
| Excusés | |
| <i>Champigneulles</i> | M. FELICANI |
| <i>Liverdun</i> | MME DILLMANN -M. KOCH |
| <i>Montenoy</i> | M. POINT |

N°15 – DA du 12/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Aménagement de la ZAC de la Croix des Hussards à Frouard
Mise à jour du schéma directeur**

En date du 10 juillet 2014, le Bassin de Pompey a signé avec la ville de Frouard une convention de participation à la réalisation de la ZAC de la Croix des Hussards.

Cette convention prévoit une remise d'équipements publics, sur lesquels l'accord de principe du Bassin de Pompey a été donné.

Ces équipements sont les suivants :

- Création d'une voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;
- Implantation de 20 conteneurs enterrés.

Dans le cadre du passage en phase opérationnelle de l'aménagement de la ZAC de la Croix des Hussards, la maîtrise d'œuvre urbaine a retravaillé le schéma

directeur en tenant compte des contraintes du site (zone constructible, topographie du terrain, gestion des eaux pluviales...).

Cette actualisation a conduit notamment à revoir l'emplacement de la ligne de TCSP, dorénavant positionnée en partie centrale de la ZAC mais également l'aménagement du quartier en 2 phases contre 3 prévues initialement.

Ces ajustements sont précisés dans la note de synthèse ci-jointe permettant la mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC.

L'objet de la présente délibération concerne la validation des éléments recalés suite au rendu de l'Avant-Projet (AVP) par la maîtrise d'œuvre urbaine, et faisant partie du champ d'application de la convention de participation du Bassin de Pompey.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Habitat et Urbanisme » du 14 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma directeur recalé de la ZAC de la Croix des Hussards en phase AVP selon la note de synthèse ci-jointe dans la limite des champs d'intervention du Bassin de Pompey figurant dans la convention de participation du 10 juillet 2014.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC